

COMMUNE DE SAINT VINCENT DE DURFORT
Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2020

Date de convocation : 14 décembre 2020

Ordre du jour :

FOL : réaffirmation Loi du 09 décembre 1905 instaurant le principe de laïcité dans notre pays

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 octobre 2020

- **Délibérations :**

- Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

- Aménagement du logement de l'ancienne école du Chambon de Bavas : demande de subvention à La Région, Fonds de concours 2020 (CAPCA)

- Déneigement 2019-2020 : demande subvention Département de l'Ardèche

- **Subventions :**

- Classe découverte Ecole René Cassin et Pranles

- Le Silence du Monde

- MFR Le Village

- Divers

Présents : Anne TERROT DONTENWILL, Laurent BRÉRO, François CHAMBONNET Etienne BOURNAC, Sébastien COUSTIER, Olivier JUGE, Cécile PORCHEREL, Odile RIOUBON, Christiaan VAN ZUUK

Absents excusés : Eliane BORDIGONI, Catherine MONDON

Procurations : Eliane BORDIGONI à Anne TERROT DONTENWILL, Catherine MONDON à Laurent BRÉRO

Secrétaire de séance : Laurent BRÉRO

FOL : lecture de rappel par Anne TERROT DONTENWILL de la Loi du 09 décembre 1905 instaurant le principe de laïcité dans notre pays : pas de question ni remarque.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 octobre 2020

Le compte-rendu dudit conseil, après lecture faite par Sébastien Coustier, est approuvé à l'unanimité

Délibérations :

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 – Délibération n° 2112202001

Selon les dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame la Maire, dans l'attente du vote du budget 2020, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal 2019, soit :

	Budget 2020	¼ des crédits
Chapitre 21	138 621,10 €	34 655,27 €

Ceci exposé,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, articles L1612-1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

AUTORISE Madame la Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget principal 2020, soit :

CHAP/ARTICLES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS AU BP 2020	LIMITE DES CREDITS AVANT VOTE BP 2021
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	138 621,10 €	34 655,27 €
2111	Terrains nus	10 000,00 €	2 500,00 €
2128	Autres agencements et aménagements	13 000,00 €	3 250,00 €
21311	Hôtel de ville	5 000,00 €	1 250,00 €
21318	Autres bâtiments publics	30 000,00 €	7 500,00 €
2132	Immeubles de rapport	42 900,00 €	10 725,00 €
2151	Réseaux de voirie	20 000,00 €	5 000,00 €
21534	Réseaux d'électrification	3 000,00 €	750,00 €
21568	Autres matériels, outillage incendie	5 721,10 €	1 430,27 €
21571	Matériel roulant	5 000,00 €	1 250,00 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 000,00 €	750,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00 €	250,00 €
	TOTAL	138 621.10 €	34 655,27 €

Aménagement du logement de l'ancienne école du Chambon de Bavas : demande de subvention à La Région, Fonds de concours 2020 (CAPCA) – Délibération n° 2112202002

Madame la Maire rappelle que lors de l'établissement du budget primitif 2020, il avait été décidé de la rénovation du logement de l'ancienne école du Chambon de Bavas devenu insalubre suite à des erreurs techniques d'isolation. Madame la Maire propose donc de déposer un dossier de demande de subvention auprès de La Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du programme Bonus Relance 2020-2021 selon :

Estimation des travaux : 49 703.40 € HT

Plan de financement prévisionnel :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes pour 50% :	24 851.70 €
CA Privas Centre Ardèche (Fonds de concours 2020)	9 940.68 €
Autofinancement de la commune :	14 911.02 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE ce plan de financement prévisionnel

AUTORISE Madame la Maire à déposer un dossier auprès de La Région Auvergne Rhône- Alpes au titre du programme Bonus Relance 2020-2021 pour financer le projet de rénovation du logement de l'ancienne école du Chambon de Bavas.

Madame la Maire remercie Catherine MONDON et Christiaan VAN ZUUK pour le travail et la réactivité avec laquelle ils ont constitué les dossiers afin d'obtenir ces deux subventions (le fonds de concours de la CAPCA ne nécessitait pas de délibération de demande de subvention).

Le démarrage des travaux est prévu pour fin janvier 2021.

Suite à la demande d'Olivier JUGE, un rappel est fait par Christiaan VAN ZUUK sur les travaux à réaliser.

Déneigement 2019-2020 : demande subvention Département de l'Ardèche – Délibération n° 2112202003

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune assure le service du déneigement des voies communales. Elle ajoute que le Conseil Départemental apporte une aide de 50% du coût TTC des travaux de déneigement pour les communes situées en zone de montagne et dont la population est inférieure à 5 000 habitants. Ces travaux incluent l'intervention des engins effectuée en régie directe.

Pour la campagne hivernale 2019-2020, très impactée par les chutes de neige du mois de novembre 2019, la commune a fait parvenir au Conseil Départemental une demande de subvention sur la base de 3 572,00 € de factures.

Cependant cette demande n'ayant pas été formalisée par une délibération, Madame la Maire demande l'approbation du Conseil Municipal afin de produire la délibération attendue par le Conseil Départemental.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

SOLLICITE la subvention du Conseil Départemental au titre des dépenses de déneigement 2019-2020

AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces concernant cette affaire.

Subventions :

Madame la Maire propose, pour des raisons d'équité que tous les enfants de la commune reçoivent le même niveau de subvention pour leur sortie scolaire et classe de découverte, quelle que soit leur école de rattachement. Ainsi elle propose de répondre à la demande de subvention de l'école de Pranles au même montant par enfant que pour l'école des Ollières.

Question posée par Olivier JUGE : et les élèves scolarisés dans des établissements privés ?

Réponse de Madame la maire : nous répondons uniquement aux demandes de subvention, pas d'autre demande à ce jour.

Classe découverte Ecole René Cassin – Délibération n° 2112202004

Madame la Maire présente la demande de participation financière émanant de l'école René Cassin des Ollières sur Eyrieux, école primaire de rattachement de la commune. Cette demande porte sur la classe de découverte pour un séjour à Albiez le Vieux pour un séjour à dominante ski du 18 au 22 janvier 2021. 11 élèves de la commune de Saint Vincent de Durfort sont concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de participer financièrement, pour un montant de 1499,96 €, à la classe de découverte 2021.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2021

Classe découverte Ecole publique de Pranles – Délibération n° 2112202005

Madame la Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention émanant de l'école publique de Pranles portant sur la classe de découverte qui s'est tenue en mars 2020 à Albiez. Madame la Maire indique que 7 enfants de la commune de Saint Vincent de Durfort sont concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de participer financièrement, pour un montant de 954,52 € à la classe de découverte 2020.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

Le Silence du Monde – Délibération n° 2112202006

Madame la Maire présente la demande de subvention adressée par l'association Studio Maes Le Silence du Monde. Elle rappelle que cette association de créations artistiques et culturelles rayonne bien au-delà du Département et même de la France par le biais d'articles paru dans le Dauphiné et de revues chez Gallimard, ainsi que d'échanges culturels à l'étranger.

Deux manifestations au sein de la commune ont pu avoir lieu dans l'intervalle entre les deux confinements liés à la COVID-19.

Des artistes accompagnés d'habitants de St Vincent de Durfort ont organisé un pot-au-feu ouvert au public et des ateliers céramiques allant jusqu'à la cuisson des œuvres réalisées.

Le conseil municipal, par 10 voix pour, une abstention

DECIDE d'allouer une subvention de 250 € pour la manifestation Pot-au-feu et 250 € pour les ateliers céramiques.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

MFR Le Village – Délibération n° 2112202007

Rappel collégial de ce qu'est une Maison Familiale Rurale et du type et de la qualité de formation donné aux élèves.

Suite à l'intégration d'un élève de Saint Vincent de Durfort pour un cursus BAC pro, cette MFR située dans le département de l'Isère a déposé une demande de subvention auprès de la mairie.

Après débat entre membres du Conseil municipal, et en accord avec les précédentes subventions accordées pour les élèves des écoles, une subvention de 136 € est proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et une voix contre,

DECIDE d'allouer une subvention de 136 € à la MFR Le Village.

Amicale Laïque – Délibération n° 2112202008

Madame la Maire présente la demande de subvention adressée par l'Amicale Laïque.

Madame la Maire rappelle que cette association a planifié, organisé et maintenu jusqu'aux derniers moments les manifestations en 2020 (Soirée disco – Bombine - Halloween – rôtie de châtaignes – Noël des enfants). Compte-tenu de la crise sanitaire due au COVID-19, l'Amicale Laïque a été contrainte de toutes les annuler.

Considérant que l'Amicale Laïque fait face à des difficultés financières inhérentes à la crise sanitaire, Madame la Maire mentionne qu'il est essentiel que la commune soit aux côtés de cette association qui œuvre depuis de nombreuses années pour les enfants de la commune, et propose d'allouer une subvention de nature à soutenir la pérennité de l'association.

Le conseil municipal, par 10 voix pour et une voix contre,

DECIDE d'allouer une subvention de 250 € à l'Amicale Laïque.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

RAPPEL :

Traditionnellement, des subventions de 250 € sont accordées par projet ou manifestation comme par exemple le Marché artisanal au Chambon de Bavas. Des aides en matériel ou nature sont accordées comme par exemple, et pas des moindres, l'utilisation gratuite de la salle des fêtes et de son matériel à différentes associations.

Malheureusement, la pandémie n'a pas permis cette année 2020 à la réalisation de nombreux projets et manifestations prévus.

Divers

Voirie

- La campagne de rebouchage a été réalisée sur la commune par les Goudronneurs Ardéchois fin novembre
- Un rendez-vous courant décembre a été pris avec un spécialiste de murs en pierres pour apporter son avis, son expertise et fournir des devis sur des murs de soutènement déformés.

Soutien aux Aînés de la commune

En cette fin d'année tourmentée, pour les Aînés de la commune ayant 70 ans dans l'année ou plus, une distribution très appréciée de chocolats s'est déroulée en décembre.

Projet éolien de la société RES

Rappel : un groupe de travail, interlocuteur privilégié et connu des différents protagonistes (sociétés comme RES, association comme Gruas Vent Libre, CAPCA, autres interlocuteurs des conseils municipaux des communes voisines,...) est constitué au sein de l'équipe municipale afin de traiter au mieux le sujet.

Les informations validées et officielles sont communiquées sur le site internet de la commune.

Rappel : ce mode de fonctionnement en commission ou groupe de travail est retenu par l'équipe municipale pour tout sujet identifié comme important. La Maire fait part de son regret de ne pouvoir organiser des réunions publiques en raison des interdictions sanitaires.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame la Maire déclare la séance close.

La séance est levée à 22h15